

Compte Rendu du Conseil Municipal du 1 mars 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie d'Amancey, le 1^{er} mars 2024 à 20h30, après convocation légale du 24 février 2024. Absents excusés : M. Jean Louis Mourot – Mme Chantal Burla (procuration à Mme A. Petitcolin) – M. Claude Cuhe (procuration à M. Pierre Ribard)

Secrétaire de séance : M. Olivier Chiari

1 – Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2023, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2023

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celle relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Declare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

	Budget Général	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Bois	Budget Champs Chenoz
Pour	14	14	14	14	14
Contre	0	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0	0

2 – Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal (en l'absence du Maire), délibérant sur le compte administratif 2023, dressé par Monsieur Philippe MARECHAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ arrête les résultats définitifs tels que figurant au document original par comme suit :

Budget Général

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 642 385.86 €
Recettes : 898 780.86 €
Excédent : 256 394.86 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 294 522.78 €
Recettes : 272 541.47 €
Déficit : 21 981.31 €

Budget Service de l'Eau

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 40 491.09 €
Recettes : 40 491.09 €
Excédent : 0.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 879.98 €
Recettes : 45 530.34 €
Excédent : 43 650.36 €

Budget Service Assainissement

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 19 809.04 €
Recettes : 22 741.02 €
Excédent : 2 931.98 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 10 813.81 €
Recettes : 13 276.69 €
Excédent : 2 462.88 €

Budget Bois

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 78 818.52 €
Recettes : 89 599.46 €
Excédent : 10 780.94 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 4 294.02 €
Recettes : 2 960.82 €
Déficit : 1 333.20 €

SERVICE Lotissement « Champs Chenoz »

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 26 343.04 €
Recettes : 26 343.04 €
Excédent : 0.00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 26 403.30 €
Recettes : 2 374.52 €
Déficit : 24 028.78 €

	Budget Général	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Bois	Budget Champs Chenoz
Pour	13	13	13	13	13
Contre	0	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0	0

3 – Affectation du Résultat

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET GENERAL

Résultat de fonctionnement 2023 : 256 394.86 €
Résultat d'investissement 2023 : - 21 981.31 €
Affectation au déficit d'investissement C/1068 : 21 981.31 €
Report de fonctionnement 2024 : 234 413.55 €

SERVICE EAU

Résultat de fonctionnement 2023 : 0.00 €
Résultat d'investissement 2023 : 43 650.36 €
Affectation au déficit d'investissement C/1068 : 0.00 €
Report de fonctionnement 2024 : 0.00 €

SERVICE ASSAINISSEMENT

Résultat de fonctionnement 2023 : 2 931.98 €
Résultat d'investissement 2023 : 2 462.88 €
Affectation au déficit d'investissement C/1068 : 0.00 €
Report de fonctionnement 2024 : 2 931.98 €

SERVICE BOIS

Résultat de fonctionnement 2023 : 10 780.94 €
Résultat d'investissement 2023 : - 1 333.20 €
Affectation au déficit d'investissement C/1068 : 1 333.20 €
Report de fonctionnement 2024 : 9 447.74 €

SERVICE LOTISSEMENT « Champs Chenoz »

Résultat de fonctionnement 2023 : 0.00 €
Résultat d'investissement 2023 : - 24 028.78 €
Affectation au déficit d'investissement C/1068 : 0.00 €
Report de fonctionnement 2024 : 0.00 €

	Budget Général	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Bois	Budget Champs Chenoz
Pour	14	14	14	14	14
Contre	0	0	0	0	0
Abstention	0	0	0	0	0

4 – Orientations Budgétaires 2024

Acquisitions foncières		
Terrain André Ordinaire	Acquisition : 5000 € + Frais : 1000 €	
Terrain Habitat 25	Acquisition : 1 € + Frais : 1000 €	
Parcelle SCI Todeschini	Acquisition : 440 € + Frais : 500 €	
Parcelle Jeannin La ruelle	Acquisition : 1000 € + Frais : 500 €	
Bâtiments		
Réhabilitation 4 logements	Travaux : 675 000 € MO : 43 000 € Frais : 12 000 €	Prêt MT : 329 000 € Prêt CT : 401 000 €
Extension MARPA	Travaux : 555 000 € MO : 55 000 € Frais : 10 000 €	Prêt MT : 246 000 € Prêt CT : 375 000 €
Presbytère 3 fenêtres RDC + porte	11 600 €	
Eglise Porte latérale	3 600 €	
Voiries		
Marquage Zone 30 Mairie	800 €	
Marquage zone scolaire	2 300 €	Subvention CD25 : 1500 €
Chemin de traverse Coulans / Sur Roche	30 000 €	Subvention CD25 : 6000 €
Chemin piétons La ruelle / Lot Clos des Selles		Subvention SYDED : 700 €
Chemin de Norvaux	53 000 € + 22500 €	18 875 €
Trottoir RD9	6 200 €	
Vente		
Chemin tacot		Rbt Frais : 1 580 € Vente : 5 687 €
Divers		
Réfection court de tennis	5 000 €	
Reprise armoires EP	3 000 €	
Achats Panneaux signalisation	5 000 €	
Matériels employés communaux	4 000 €	
Entretien Aires de jeux	6 200 €	
Fleurissement	2 000 €	
Sonorisation	1 100 €	
Pupitre + Pied micro + cafetière	1 000 €	
Tables pique-nique	1 500 €	
Refonte site internet	Devis demandé	
Budget Eau		
Vérification PI	1 500 €	
Réparation PI	2 300 €	
Budget Lotissement		
Lotissement Champ Chenoz	Acquisition : 400 000 € Droit d'éviction : 40 000 € Travaux + MO + Frais : 1 396 000 €	Prêt CT 1 929 000 €
	Budget Eau	
	48 000 €	
	Budget Assainissement	
	8 000 €	
Budget Bois		
Ilot de sénescence		Non estimé à ce jour

Autre année (en attente du diagnostic d'assainissement)		
Trottoirs rue de la buchaille Rue du clos	Travaux :	Subvention CD25

Le BP 2024 sera construit par rapport à ces O.B.

5 – Chemin de Norvaux

M. le Maire présente les devis concernant les travaux de réhabilitation du chemin de Norvaux.

	TP Mourot	Ent. Tisserand
Prix HT	43 900 €	49 800 €

Suite à cette présentation, l'assemblée retient l'offre de l'entreprise TP Mourot pour un montant de 43 900 € HT.

Validé à l'unanimité

6 – Réhabilitation des 4 logements rue de l'église

- **Choix des entreprises**

M. le Maire présente l'analyse des offres réalisée par Mme Aline JARROT, maitre d'œuvre du projet.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal retient les offres des entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant T.T.C.
Lot 1 : Désamiantage	SARL SNDRA Besançon	17 050.00 €
Lot 2 : Démolitions - Gros oeuvre	SAS RIGOLI Amancey	101 200.00 €
Lot 3 : Couverture - Charpente	SARL BERTIN Chantrons	63 211.31 €
Lot 4 : Menuiseries extérieures	SARL BURLA Amancey	44 096.82 €
Lot 5 : Menuiseries intérieures	SARL BURLA Amancey	49 236.40 €
Lot 6 : Cloisons - Sols souples Peintures	SN BOLARD Fertans	176 197.03 €
Lot 7 : Carrelages - Faïence	SARL BORNIER Noiron Sous Gevrey	22 386.64 €
Lot 8 : Chauffage – VMC - Plomberie	SARL MOREL Amancey	103 114.28 €
Lot 9 : Electricité	Ent. Ivan ORDINAIRE Amancey	60 745.30 €
Lot 10 : Serrurerie	Pas de réponse	
TOTAL T.T.C. :		637 237.78 €

Validé à l'unanimité

M. le Maire est autorisé à signer les notifications auprès des entreprises retenues ainsi que les ordres de service.

- **Avenant Mission SPS**

Suite à l'évolution du projet de réhabilitation des logements rue de l'église (passage de 2 à 4 logements), un complément d'honoraire est sollicité par le bureau APAVE pour un montant de 2 000 € HT.

Validé à l'unanimité

- **Diagnostic visuel obligatoire avant travaux désamiantage**

M. le Maire indique qu'avant de procéder au désamiantage, il est obligatoire de faire faire un contrôle visuel avant et après travaux par un organisme habilité.

Pour ce faire, il présente plusieurs devis.

Le Conseil Municipal retient l'offre du cabinet Qualiconsult pour un montant de 1 160.00 € HT.

Validé à l'unanimité

7 – Subventions

- Association Jeunes Sapeurs-Pompiers Loue Lison : 250 €
- Association toutes des déesses : 50 €
- Association Oncodoubs : 50 €

Validé à l'unanimité

8 - Questions diverses

- **Budget Primitif extrascolaire 2024**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le BP 2024 du service Extrascolaire a été présenté par Mme Parent, responsable du secteur de Familles Rurales lors de plusieurs réunions de travail. Ce budget a été construit sur les bases de la présence de 44 enfants les mercredis, 18 enfants durant les vacances de février, 20 enfants durant les vacances d'été, 15 enfants durant les vacances de la Toussaint et 17 enfants durant les vacances de Noël.

Il reprend l'ensemble des recettes et dépenses prévisionnelles pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 à savoir :

- Dépenses	31 716.64 €
- Bonus Territoire CAF	11 716.64 €
- Régularisation Bonus Territoire 2022	4 002.06 €

La participation de la commune s'élève à 15 925.06 €

Suite à cette présentation, le budget primitif du service extrascolaire 2024 est validé à l'unanimité. Le conseil municipal autorise M. le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs.

Validité à l'unanimité.

- **Carte Avantage jeunes**

Après en avoir délibéré, le CM décide de renouveler l'opération « cartes avantages jeunes » pour les adolescents, pour l'année 2024, sur les mêmes bases que l'année dernière.

M. Olivier Chiari est chargé de l'organisation.

Validé à l'unanimité

- **Habilitation Urbanisme**

Mme Aline BOREL, agent au service urbanisme, propose aux communes de prendre un arrêté de commissionnement de manière à faire constater, en cas de besoin, les infractions ou à vérifier la conformité des réalisations par rapport aux autorisations d'urbanisme délivrées.

Suite à cette présentation, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise M. le Maire à prendre un arrêté municipal de commissionnement pour l'urbanisme en faveur de Mme Aline BOREL.

Validé à l'unanimité

- **Feu d'artifice**

Le CM retient la proposition de la Sté PYRAGRIC concernant le tir du feu d'artifice du 14 juillet 2023 pour un montant de 3 700 € TTC.

Validé à l'unanimité

- **Opération Brioches**

L'ADAPEI d'ORNANS a informé la commune de la reprise de « l'Opération brioches ». Celle-ci se déroulera du 08 au 14 avril 2024. Le CM nomme Mme Céline ORDINAIRE en tant que référente communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Affiché le 5 mars 2024.

Philippe MARECHAL
Maire d'AMANCEY